









Mairie d'Estrées  
TEL : 03 27 89 61 21  
mairie@estrees.fr  
www.estrees.fr



## AGENDA

Mai 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
				Férié		
4	5	6	7	8	9	10
16h-19h : Médiathèque <b>Annulé</b>		Ramassage des verres 	Ramassage des végétaux et des recyclables 	Férié	<b>Mairie fermée</b>	
11	12	13	14	15	16	17
16h-19h : Médiathèque <b>Annulé</b>			Ramassage des végétaux et des recyclables 		<b>Mairie ouverte 9h15 – 11h45</b>	
18	19	20	21	22	23	24
16h-19h : Médiathèque <b>Annulé</b>		Ramassage des encombrants 	Férié	Ramassage des végétaux et des recyclables  <b>Ecoles fermées</b>	<b>Mairie fermée</b>	
25	26	27	28	29	30	31
16h-19h : Médiathèque <b>Annulé</b>			Ramassage des végétaux et des recyclables 		<b>Mairie ouverte 9h15 – 11h45</b>	

### NOTES :

Nous traversons une période sans précédent.

Nous avons tenu à éditer l'infos village, lien essentiel avec notre population.

A l'heure où nous éditons, les mesures de déconfinement ne sont pas toutes connues

Cette infos village a été éditée par les personnels de la commune et distribuée par les membres du conseil municipal avec toutes les précautions d'usage.

Le Maire, Lionel Blassel.

## COVID19 - Déconfinement - Communications

---

La Mairie est actuellement fermée. La réouverture aura lieu le **11 mai**.

Une permanence téléphonique sera assurée. L'accueil du public sera organisé par demies-journées non définies à ce jour.

Concernant la reprise de l'école à compter du 11 mai, en attente des textes officiels, l'équipe pédagogique étudie les possibilités et communiquera auprès des parents sur les modalités mises en place pour assurer la sécurité de tous. Un sondage va être réalisé par l'équipe pédagogique auprès des parents.

Concernant la cantine, notre prestataire API Restauration attend également les informations sur les dispositions à prendre.

Une réunion est prévue entre l'équipe pédagogique et la commune afin d'organiser la reprise. Les textes officiels ne sont à l'heure de la rédaction de cet article pas disponibles. Seules des pistes sont émises par le gouvernement. Les locaux de l'école et de la Mairie seront désinfectés par une entreprise spécialisée début mai.

Concernant les centres de loisirs, nous avons fait les déclarations préalables à une ouverture d'accueil de loisirs. Malgré tout, nous ne disposons pas à ce jour d'informations officielles du ministère de la jeunesse et des sports à ce sujet.

Concernant les masques, un article vous fait part de toutes les informations ci-dessous.

***Nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible sur tous ces sujets via tous les médias à notre disposition : Site Internet de la commune, Facebook, Panneau Pocket, affichage à la Mairie sans oublier votre Infos Village.***

Site Internet de la commune : [www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)

Facebook officiel : <https://www.facebook.com/MairieEstrees/>

PanneauPocket sur AppStore et GooglePlay



## COVID19 – Action citoyenne

---

Comme vous le savez, nous sommes soumis à poursuivre le confinement au moins jusqu'au 11 mai prochain. Malgré la crise que nous traversons, chacun d'entre nous doit tout mettre en œuvre pour préserver sa santé !

L'Etat et la région Hauts-de-France se sont engagés à fournir à chaque français des masques.

Sans attendre cette dotation, la municipalité a commandé des kits de masques prêts à coudre aux normes AFNOR. Ils sont en cours de livraison.

Nous avons aussi répondu favorablement à un groupement d'achat par le biais de la Région.



***Nous recherchons donc des couturières bénévoles pour pouvoir les confectionner. Le conseil municipal réfléchit à la meilleure solution de distribution à la population. Certains bénévoles ont déjà fabriqué et donné des masques à la commune.***

***Nous faisons donc appel à toute personne sachant coudre afin de nous aider à réaliser une grande quantité de masques en tissu pour tous les Estrésiens.***

Afin de recenser les personnes intéressées à participer à cette action citoyenne, merci de vous faire connaître auprès du personnel administratif de la mairie aux adresses mails suivantes : [mairie-direction@estrees.fr](mailto:mairie-direction@estrees.fr) ou [mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr) ou au 06 77 89 33 35.

**Soyons tous solidaires contre le coronavirus pour mieux le vaincre !**

## Médiathèque

---

Les bénévoles de la médiathèque et la commune pensaient pouvoir rouvrir la médiathèque avec les gestes barrières qui s'imposent. La législation en vigueur ne nous le permet pas. Les bibliothèques doivent rester fermées.



### Inscriptions école

---

Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 se dérouleront **sur rendez-vous pris au 0327896460 à partir du 11 mai et jusqu'au 22 mai.**

L'enfant doit être âgé de deux ans révolus au jour de la rentrée et les parents doivent se munir

- ✓ du livret de famille.
- ✓ d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- ✓ de l'autorisation d'inscription délivrée par la Mairie (sur présentation du livret de famille).

En cas de changement d'école, du certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

### Ferme de l'Hospice - vente de fraises

---

Les fraises d'Estrées sont mûres !

Mme Marie Chantal Vinois de la Ferme de l'hospice vous propose les fraises d'Estrées à 4€ les 500g.

Pour toute commande, vous pouvez la contacter au 06 68 18 22 08 !

### Vente de muguet - Règlementation

---

La réglementation autour de la vente du muguet a évolué en raison du COVID-19. La vente sur la voie publique normalement tolérée est interdite. Les fleuristes n'ont pas le droit de recevoir le public dans leur boutique.

Ils peuvent proposer du muguet à la vente uniquement dans le cadre de leur activité de livraison et de retrait de commandes et dans le respect de l'application des mesures barrières.

Enfin, la vente du muguet pourra également s'effectuer dans les commerces de produits essentiels (supermarchés, supérettes, multi-commerces ...), autorisés à accueillir du public par le décret du 23 mars 2020 et dont la liste est disponible sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr).

### Claire Lefebvre - vente de muguet

---

Claire Lefebvre Fleurs et créations, votre Fleuriste d'Estrées vous propose cette année de livrer votre commande de Muguet afin de respecter le confinement et les gestes barrière. Faites-vous plaisir et faites plaisir autour de vous en commandant de jolis bouquets de fleurs.



Les photos sont disponibles sur Facebook : [Claire Lefebvre Fleursetcréations](#). Vous pouvez aussi me contacter pour les anniversaires, fleurir votre jardin, vos jardinières et toutes autres occasions tout au long de l'année.

Passez votre commande au 06 25 55 03 58 avant le 30 Avril.

Voici mon secteur de livraison : Estrées, Arleux, Hamel, Gœulzin, Férin, Cantin, Lécluse, Tortequesne, Bellonne, Gouy sous Bellonne, Noyelles-sous-Bellonne, Palluel, Ecourt-Saint-Quentin, Oisy-le-Verger, Aubigny-au-Bac, Bugnicourt, Brebières, Courchelettes, Lambres-Lez-Douai et Douai.

## Commemoration du 8 mai

---

La cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera le **8 mai à 11h à huis clos**. Le confinement ne nous permet pas d'organiser la cérémonie habituelle. Un dépôt de gerbe sera organisé par M. Le Maire accompagné d'un porte-drapeau pour honorer la mémoire de nos morts lors de la guerre 39-45.

Des photos seront diffusées sur le site Internet de la commune et sur le Facebook.

Vous pouvez néanmoins pavoiser vos fenêtres et devantures aux couleurs nationales.

## Permanences pour les déclarations de revenus

---

Comme les années précédentes, Lionel BLASSEL vous aidera à remplir votre déclaration de revenus. Une permanence sera donc assurée en mairie **les mercredis 27 mai et 3 juin de 17h à 19h**.

Des dispositions de mesures sanitaires seront prises afin d'assurer la protection de tous. Les personnes souhaitant que M. Le Maire remplisse leur déclaration d'impôts sans rendez-vous peuvent fournir les documents nécessaires sous enveloppe fermée à l'attention de M. Le Maire à remettre en mairie.

Lors des permanences, M. Le Maire recevra les personnes à l'accueil de la Mairie qui sera équipée pour la protection de tous et non dans son bureau.

## Annulation des fêtes du Mont Carmel 2020

---

Etant donné les annonces du gouvernement concernant l'annulation de tous les festivals et autres événements créant un rassemblement de population au moins jusque mi-juillet, nous avons pris la douloureuse décision de ne pas organiser les fêtes du Mont Carmel qui devaient avoir lieu du 18 au 20 juillet 2020.

## Bien Vivre à Estrées – Report du Parcours du Cœur

---

Pour lutter contre la propagation du coronavirus, la Fédération Française de Cardiologie a pris la décision d'annuler les Parcours du Cœur en réponse à l'interdiction des rassemblements publics jusqu'à mi-juillet 2020. Cette décision met définitivement fin à l'éventualité d'un report avant l'été.

Bien Vivre à Estrées reprogrammera le Parcours du Cœur **entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020**, en lien avec la Semaine du Cœur qui se déroule chaque année la dernière semaine du mois de septembre. Nous souhaitons ainsi rappeler les bonnes habitudes de prévention santé par l'activité physique.



### Empoisonnement de chats

---

Nos services ont de nouveau été alertés sur des empoisonnements de chats sur la zone du Mont Gratien.

Une plainte a été posée par des habitants ayant vu leur chat empoisonné.

Nous vous rappelons que les actes de cruauté envers les animaux sont punis par la loi.

« La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. »

## Avis de travaux

---



Des travaux de curage et de dérasement auront lieu sur la route d'Arleux le 18 mai. Nous vous invitons à la plus grande prudence sur ce secteur pendant les travaux.



## Déchets Végétaux et encombrants - Symevad

---

Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous pour venir déposer vos déchets végétaux uniquement sur les dépôts des végétaux situé sur la Ville de Sin le Noble, rue du Bois des Retz.

Les conditions d'accès au dépôt de végétaux de Sin-le-Noble sont les suivantes :

- ✓ Prise de rendez-vous en ligne via notre formulaire : <https://vu.fr/BWzn> ou au 03.21.74.35.99 du lundi au vendredi de 9h à 12h
- ✓ Chaque usager devra se rendre seul sur place et respecter son jour et horaire de passage
- ✓ Obligation pour les usagers de présenter leur attestation de déplacement dûment remplie au motif sur «déplacement pour effectuer des achats de première nécessité» accompagnée de leur justificatif de rendez-vous sur le dépôt à présenter à l'entrée du site.

La mise en place de ce système de rendez-vous, la limitation du nombre d'usager par créneau ainsi qu'une limitation à un apport de 2m<sup>3</sup> par jour ont pour objectif de limiter l'attente, garantir la fluidité de circulation tout en vous accueillant dans les meilleures conditions sanitaires.

Les professionnels, les véhicules utilitaires, tout autre dépôt de déchets et les particuliers résidant hors du territoire de DOUAISSIS AGGLO ne sont pas autorisés pour cette prise de rendez-vous.

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 20 mai prochain.

La collecte des encombrants à domicile est de nouveau possible. Vous pouvez prendre rendez-vous depuis le mardi 21 avril auprès de l'entreprise Wiart au 0 800 400 059 (service et appel gratuit).

N'oubliez pas de consulter au préalable la liste des objets acceptés en vous rendant par exemple sur notre site Facebook : Les déchets supérieurs à 50 kg et/ou mesurant plus de 2m50 ne seront pas collectés. Merci de ne présenter que les encombrants autorisés. Pour rappel : les gravats, les déchets verts, ... ne seront pas collectés et devront être déposés **ultérieurement** en déchèterie.

~~La déchèterie d'Arleux n'est pas encore ouverte. Nous communiquerons par le biais du site Internet, de Facebook et de Panneau Pocket dès qu'elle le sera.~~

Cette info publiée sur l'infos village papier est caduque. Les déchèteries rouvrent sur rendez-vous : [www.symevad.org](http://www.symevad.org)

## Maison des parents – Permanence écoute et soutien parental

---

Afin de rompre l'isolement et d'éviter la cristallisation ou l'escalade des tensions, la Maison des Parents propose, pendant la durée du confinement, une permanence téléphonique tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h au 03.27.86.89.28 pour tous les parents et toutes les familles qui ressentent un besoin d'écoute, d'information, de soutien, ou de conseil.

## Potagers

---

Des jardiniers ont constaté le piétinement de leurs cultures. Merci de ne pas s'introduire dans les terrains privés.

## Comment bien utiliser un masque ?



• Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



• Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



• Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



• Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



• Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## Les erreurs à éviter



• Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



• Porter son masque sans recouvrir son menton.



• Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



• Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



• Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations urgentes, un seul réflexe, composer le 17
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc. : contacter la brigade d'Arleux 03.27.89.52.62 – [bta.arleux@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.arleux@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Pour tout besoin non urgent (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond 24h/24 et 7j/7 par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
  - via un chat sur la page [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique)
  - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
  - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- Sauf urgence, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :



### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mai**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)